



# COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 5 décembre 2022

**Présents :** BOURDIER Christian, CHAGNAUD Patrick, DAMOUR Christophe, DELORME-LEWIS Véronique, MARTINAUD Éric, MARTINAUD Sébastien, MÉNAGER Alain

**Secrétaire :** DAMOUR Christophe

## **Délibération 1** : Convention définissant la responsabilité de la voirie communale

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet de convention définissant la responsabilité en matière d'entretien et de mise en œuvre de l'enrobé à froid sur la voirie communale. En effet, l'enrobé à froid est acheté par la CdC et utilisé par les communes. Cette convention précise les conditions d'utilisation par les communes et donc définit les responsabilités de cette mise en œuvre.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette convention.

## **Délibération 2** : Décision modificative

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une décision modificative doit être prise afin d'abonder le chapitre 012 du budget. En effet, la revalorisation du point d'indice nécessite d'augmenter la ligne de rémunération du personnel titulaire. Il propose la décision modificative suivante :

Chapitre 011 article 637 Autres impôts -1 200 €

Chapitre 012 article 611 Personnel titulaire +1 200 €

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la décision modificative présentée.

## **Délibération 3** : Convention d'entretien des poteaux incendie

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet de convention tripartite pour l'entretien et la réparation des appareils publics de lutte contre l'incendie. Cette convention serait signée par la commune, le syndicat d'eau potable du Sud-Charente et le délégataire SAUR. Cette convention prévoit l'entretien, les vérifications diverses, le débroussaillage et le contrôle débit/pression tous les deux ans pour un coût de 54 € HT par appareil.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette convention.

## **Délibération 4** : Demande de DETR pour les façades de la mairie et de la salle communale.

Lors du débat budgétaire de la dernière réunion du conseil municipal, le projet de restauration des façades de la mairie et de la salle communale avait été émis.

Aussi, Monsieur le Maire présente un devis réalisé par la SARL Montauban et fils pour un montant de 17 225,01 € HT. Ce projet répond aux critères d'attribution des subventions de l'Etat (entre 20 et 50 %) et du Département (20 %).

Après délibération, le Conseil Municipal valide le devis de la SARL Montauban & fils et décide de déposer une demande de subvention auprès de l'Etat et du Département.

### **Délibération 5** : Vente de la friche Holden

Suite à la demande de certificat d'urbanisme de Monsieur et Madame MONTAUBAN concernant les parcelles C3, C160 et C162, achetées par la commune à Monsieur Paul HOLDEN, pour un projet de construction d'habitation après démolition d'un bâti ancien existant, le directeur départemental des territoires a rendu un avis favorable.

Vu la situation du bâtiment existant, une demande d'alignement devra être déposée par l'acquéreur lors de l'instruction du permis de démolir.

En conséquence, la commune de Saint-Laurent des Combes envisage de vendre ces parcelles en l'état à Monsieur et Madame MONTAUBAN, qui se sont portés acquéreurs, à prix coûtant :

- Prix d'achat 6 000 €
- Frais de géomètre 1 145,52 €
- Frais d'acte lors de l'acquisition 811 €

Soit un total de 7 956,52 €.

Le Conseil Municipal approuve ce projet de vente par 6 voix pour et 1 voix contre.

### **Débat** : Débat d'orientation budgétaire (suite)

Dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, un habitant ayant proposé d'électrifier la cloche de l'église pour la remettre en fonctionnement, le Maire rappelle que lors du diagnostic de l'église, l'architecte avait mis en garde contre les risques encourus par son utilisation du fait de sa fragilité. Une expertise par une entreprise campanaire permettrait de confirmer cela. La mairie demandera une estimation pour cette prestation.

De même, afin de rendre l'église accessible aux visiteurs, il est proposé de mettre une serrure automatique ou de la laisser ouverte en installant un projecteur avec détecteur de présence. La mairie demandera une estimation.

L'Etat lance un appel à projet intitulé « Sentiers de Nature » pour créer ou restaurer des sentiers de randonnée afin de préserver les patrimoines naturels, culturels et paysagers. Les études préalables et les travaux peuvent être financés à hauteur de 80 %. La mairie étudiera cet appel à projet afin d'en débattre lors d'un prochain conseil.

### **Information** : CALITOM valorisation énergétique des déchets

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une plaquette expliquant le projet de valorisation énergétique des déchets. En effet, lors du comité syndical de CALITOM, la décision d'abandonner le tout-enfouissement a été prise. Des études approfondies de création d'une unité de valorisation énergétique sont en cours.

### **Questions diverses** :

Le dépôt communal pour les déchets végétaux nécessite l'intervention d'un broyeur. Une demande de devis va être effectuée auprès de Monsieur Lionel CROIZET de Nonac.

**La prochaine réunion est fixée au lundi 9 janvier 2023.**

***Clôture de la séance à 22h30***